



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV<sup>®</sup>](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

**C.A.P.  
MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITÉS**

**EQUIPEMENT ET MATERIEL À FOURNIR PAR LE CANDIDAT**

| <b>ÉPREUVE EP2 - Désignation de l'outillage</b>                 | <b>Quantité</b> |
|---|-----------------|
| EPI - tenue complète (pantalon, veste, chaussures de sécurité). | 1               |
| Mètre ruban en bon état.  | 1               |
| Crayon de charpentier en bon état.                              | 1               |

**IMPORTANT :**

**Tout candidat non muni de ces équipements et outillages pourra se voir refuser l'accès au centre d'examen**

**ATTENTION : pendant tout le déroulement de l'épreuve, interdiction ABSOLUE d'utiliser un téléphone portable et ses fonctions dérivées.**  
**L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans « mode examen », est autorisé.**

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.